

**LÉGUEZ L'ESPOIR
AUX GÉNÉRATIONS
QUI VIENNENT**

**AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE TESTAMENT
ET DÉFENDEZ LE DROIT À LA JUSTICE
ET À LA LIBERTÉ.**

Édition 2020

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

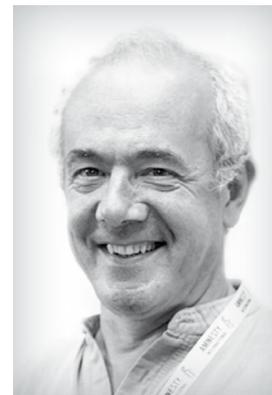


SOMMAIRE

Avant-propos	3
Votre signature a du pouvoir	4
Une victoire grâce à vous	5
Un combat avec vous	7
Sans vous, Amnesty International ne serait rien	10
Que ferions-nous grâce à des ressources supplémentaires ?	11
Un testament pour choisir	13
Un testament pour organiser	14
Léguer à un ami ?	15
Attention aux droits de succession !	16
Le legs en duo : une formule gagnant-gagnant !	17
Exemples de legs en duo	18
Le legs en duo : calculateur	20
Le legs en duo : un vrai projet philanthropique	21
Je suis à votre disposition	22
En toute transparence	23
D'autres façons de nous aider	24

AVANT-PROPOS

Philippe Hensmans
Directeur d'Amnesty International
Belgique francophone



Chère Madame, cher Monsieur,

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où toute personne peut se prévaloir du respect de l'ensemble des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Afin d'être fidèle à cette vision, Amnesty œuvre sans relâche pour que toute victime de violations des droits humains obtienne justice et réparation.

C'est pour ces victimes mais aussi pour nos enfants et tous ceux qui leur succéderont que nous luttons contre la torture, contre les traitements inhumains et dégradants, contre l'enfermement des prisonniers d'opinion ou encore contre les violences faites aux femmes. Et ce, en toute impartialité et en restant totalement indépendants de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse.

Pour garantir cette indépendance et ce libre pouvoir d'action, le financement de notre association repose sur votre indispensable soutien, celui de membres, de donateurs et de testateurs.

Je vous remercie très chaleureusement de votre engagement à nos côtés et souhaite une bonne lecture.

Philippe Hensmans

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Hensmans', written in a cursive style.

VOTRE SIGNATURE A DU POUVOIR!

Au même titre que la signature d'une pétition, la signature apposée sur votre testament contribue concrètement à la défense des droits humains.

Votre signature est un moyen efficace contre :

- l'usage de la torture,
- la peine de mort,
- les atteintes à la liberté d'expression.

Grâce à vous, nous protégeons tout individu victime de mauvais traitements, de détention injuste ou d'oppression.

**À CHAQUE
MOMENT
DE LA VIE,
VOTRE**

Signature

**EST SOURCE
D'ESPOIR.**

UNE VICTOIRE GRÂCE À VOUS

LA LIBÉRATION DE SHAWKAN !

Il ne fait pas bon être journaliste en Égypte. Le photoreporter Mahmoud Abou Zeid, alias Shawkan, a été arrêté en 2013 alors qu'il photographiait une manifestation au Caire, réprimée dans le sang par les autorités. Des centaines de personnes sont décédées ce jour-là sous les balles des forces de sécurité égyptiennes.

Pour avoir simplement exercé son métier, Shawkan a passé cinq ans en détention sans procès, sans accès à des soins adaptés alors que son état de santé se détériorait. Pour avoir voulu informer, il a risqué la peine de mort.



ENFIN LIBRE !

Suite à une campagne intense d'Amnesty International et de ses partenaires, Shawkan a été libéré le 8 septembre 2018. Il a échappé à la peine de mort et à des années supplémentaires de détention. Il a tout de même été condamné à cinq ans de prison, qu'il avait déjà purgés en attente de son procès, et il est soumis à des conditions de « mise à l'épreuve » absurdes. Comme de nombreux autres militants pacifiques, il doit notamment passer toutes ses nuits au poste de police.

La libération de Shawkan a été un réel soulagement et une victoire pour les droits humains. Cependant, le chemin est encore long pour que la liberté d'expression soit respectée en Égypte et notre combat ne s'arrête donc pas là.

“ Mahmoud Abou Zeid a été arrêté et emprisonné uniquement pour avoir fait son travail de journaliste. Sa condamnation, prononcée plus de cinq ans plus tard pour des accusations forgées de toutes pièces, à l'issue d'un procès collectif des plus iniques [...], était une parodie de justice. ”

a déclaré **Najia Bounaim**, directrice des campagnes pour l'Afrique du Nord à Amnesty International.

UN COMBAT AVEC VOUS

UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS EN DANGER EN IRAN

De nombreux·ses défenseur·e·s des droits humains subissent une répression intense de la part des autorités iraniennes. Afin de les punir pour leur travail pourtant crucial, les autorités n'ont cessé de les arrêter et de les condamner à des peines absurdes, à l'issue de procès souvent iniques.

C'est le cas de Nasrin Sotoudeh, éminente avocate iranienne spécialisée dans la défense des droits humains et des droits des femmes en particulier. Le 11 mars 2019, elle a été condamnée à 33 ans de prison et 148 coups de fouet pour avoir défendu les droits des femmes et protesté contre la législation qui impose le port du hijab (voile) en Iran.



Cette condamnation est une injustice odieuse qui risque de briser Nasrin et sa famille, condamnée à être déchirée. Nasrin écrivait en septembre 2018 ces mots douloureux à ses enfants âgés de 11 ans et 19 ans :



“ Mon travail d’avocate, qui est constamment menacé en Iran, me projette dans la tempête de l’injustice et de la lâcheté qui détruit les avocats iraniens. [...] Je vous envoie mes larmes d’amour, en espérant qu’elles rendent l’injustice des jours que nous vivons un peu plus tolérable pour vous. ”

ÇA BOUGE!

Entre 2010 et 2013, Nasrin avait déjà été incarcérée.

Des pressions mondiales avaient alors permis de la faire libérer.

Mi-2019, ce sont plus d'un million de signatures qui ont été remises aux ambassades iraniennes un peu partout dans le monde en faveur de Nasrin.

Amnesty International continue de faire campagne pour qu'elle soit libérée immédiatement et sans condition.

“ *La sentence cruelle prononcée à l'encontre de Nasrin Sotoudeh [...] a déclenché une onde de choc autour du monde. L'injustice dont elle est victime a touché le cœur de centaines de milliers de personnes qui, dans un émouvant élan de solidarité, font entendre leur voix pour exiger qu'elle soit libre.* ”

a déclaré **Philip Luther**, directeur des recherches et des actions de plaidoyer pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à Amnesty International.

SANS VOUS, AMNESTY NE SERAIT RIEN

Amnesty International est un mouvement mondial de 7 millions de personnes qui dénoncent sans relâche les injustices.

Enquêter, dénoncer, alerter l'opinion sur la situation des droits humains constitue le cœur des combats d'Amnesty International.

Grâce à votre mobilisation, nous annonçons régulièrement de bonnes nouvelles telles que la libération d'un-e défenseur-e des droits humains, la mise au banc d'un dictateur sanguinaire, ou l'adoption d'un traité international relatif au respect des droits humains.

Autant de victoires cruciales pour les droits humains, qui démontrent concrètement notre influence au quotidien. Seul votre soutien financier garantit à Amnesty de conserver son pouvoir de dénonciation et d'action.

Pour agir librement en toute indépendance, nous n'acceptons qu'une seule aide... la vôtre !

“ Lorsque le dernier prisonnier d'opinion aura été libéré, lorsque la dernière salle de torture aura été fermée et lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme sera devenue une réalité concrète pour tous à travers le monde, alors seulement nous pourrons dire que notre mission est achevée. **”**

Peter Benenson,
fondateur d'Amnesty
International

QUE FERIONS-NOUS GRÂCE À DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES ?

Chaque legs permet de renforcer le travail quotidien d'Amnesty International. Nous avons notamment besoin de ressources pour :

- continuer à mener à bien nos recherches sur des situations à l'étranger – comme par exemple sur la crise syrienne – qui constituent une base solide pour nos actions de plaidoyer et de campagne ;
- mener de nouvelles recherches et campagnes pour améliorer l'accès à certains droits fondamentaux en Belgique, et notamment sur trois thèmes que nous souhaitons développer dans les années à venir :
 - l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles,
 - le respect des droits des aînés,
 - la lutte contre le changement climatique.



Lorsque vous ajoutez un don pour nous dans votre testament, nous promettons de l'investir dans des solutions durables et non dans des mesures à court terme. Et nous promettons de persévérer jusqu'à ce que tout le monde puisse profiter du miracle de droits humains respectés. Cela signifie partout, dans chaque pays, dans chaque communauté, dans chaque prison, dans chaque manifestation.

Nous aiderez-vous à réaliser cela ?

UN TESTAMENT POUR CHOISIR

Le testament est l'acte qui vous permet de déterminer à qui vous souhaitez léguer votre succession.

Votre succession se compose d'une part réservataire et d'une quotité disponible.

La loi organise précisément comment et à qui se transmet la part réservataire. Par contre, la quotité disponible peut être léguée à qui bon vous semble, y compris à une bonne cause.

En l'absence d'héritiers réservataires, la totalité de votre succession peut être léguée à qui bon vous semble.

NOUVEAU

Depuis septembre 2018, une nouvelle loi réformant le droit civil des successions est d'application. Dans cette réforme, il est en particulier prévu que les enfants, ensemble et quel que soit leur nombre, soient réservataires à hauteur de 50%.

À dater du 19 septembre 2019, en Région bruxelloise, les legs faits aux ASBL agréées qui bénéficient de l'immunisation fiscale des dons, sont désormais taxés à 7% (précédemment 12,5%).



“ Attention, ne laissez pas votre testament dans votre coffre-fort car celui-ci sera également bloqué à votre décès. ”

UN TESTAMENT POUR ORGANISER

Si vous souhaitez déterminer vous-même qui reçoit quelle part de votre patrimoine, le testament demeure l'instrument juridique idéal.

La rédaction d'un testament vous permet d'avoir l'assurance de voir vos dernières volontés respectées.

Les volontés que vous exprimez dans votre testament ne prendront effet qu'à votre décès. Vous êtes libre de les modifier ou de les annuler à tout moment.

Pour plus d'informations ou de conseils quant à la rédaction de votre testament, le notaire est votre meilleur interlocuteur.

S'informer n'engage à rien.

Le premier conseil chez le notaire est habituellement gratuit, sous certaines conditions.

Renseignez-vous à l'étude, lors de la prise de rendez-vous.

LÉGUER À UN AMI ?

Il fut un temps où il était naturel de transmettre la totalité de sa succession à la famille, proche ou plus éloignée.

Aujourd'hui, dans un monde en perpétuel changement, on remarque qu'un nombre croissant de testateurs souhaitent dire concrètement à quel point une relation d'amitié leur est précieuse.

De nombreux testaments mentionnent ainsi un ami (voire plusieurs) et font bénéficier celui-ci d'une partie de la succession.



Le testament authentique, dicté à un notaire en présence de témoins ou d'un deuxième notaire, garantit la bonne conservation du document, la validité de son contenu juridique et des formalités simplifiées au moment du décès.

ATTENTION AUX DROITS DE SUCCESSION !

Les droits de succession dépendent de la région de résidence du testateur, du lien de parenté entre le testateur et les légataires ainsi que de l'importance du montant légué.

Lorsque le lien de parenté est faible ou en l'absence de lien de parenté, le taux d'imposition marginal peut atteindre 70% voire 80%.

Le législateur propose heureusement une solution élégante : le legs en duo. Amnesty International fait partie des associations qui peuvent accepter ce type de legs.





LE LEGS EN DUO : UNE FORMULE GAGNANT-GAGNANT !

Le legs en duo consiste à ce que vous léguiez votre succession à Amnesty International, à charge pour cette dernière d'en transmettre une partie à un ou plusieurs autres bénéficiaires (nièces, cousins, amis...) désignés par vos soins.

Amnesty paie tous les droits de succession, conserve une part nette et rétrocède un montant net à chaque bénéficiaire désigné. Ce montant net peut être supérieur à ce qu'il aurait été via un legs classique.

Le legs en duo peut constituer une solution avantageuse pour toutes les parties, en particulier lorsqu'il n'y a pas d'héritier en ligne directe.

EXEMPLE DE LEGS EN DUO (WALLONIE)



Thérèse a 66 ans. Elle habite Liège et a décidé de mettre ses affaires en ordre.

Elle est veuve et n'a pas d'enfants. Elle souhaite léguer un patrimoine de 190.000 € à son neveu Jean-Paul. Un legs classique conduirait celui-ci à payer 92.375 € en droits de succession, lui laissant une somme nette de 97.625 €.

Amnesty International ne reçoit évidemment rien.

Le legs en duo peut-il constituer une solution avantageuse pour toutes les parties ?

OUI, si Thérèse lègue son patrimoine à Amnesty International, à charge pour l'organisation de verser 60% en net à Jean-Paul, soit 114.000 €. Jean-Paul est gagnant car il reçoit 16.375 € de plus qu'avec un legs classique. Amnesty International est gagnante, car elle conserve, après paiement de tous les droits de succession, une part nette de 22.355 €.

EXEMPLE DE LEGS EN DUO (BRUXELLES)



Philippe est célibataire et habite Schaerbeek. Il est propriétaire de sa maison qui est estimée à 320.000 € et souhaiterait que le produit de la vente de cet immeuble revienne à sa meilleure amie Sophie.

En l'absence de tout lien de parenté, un legs classique conduirait Sophie à payer 214.750 € en droits de succession, lui laissant une somme nette de 105.250 €.

Amnesty International ne reçoit évidemment rien.

Le legs en duo peut-il constituer une solution avantageuse pour toutes les parties ?

OUI, si Philippe lègue son patrimoine à Amnesty International, à charge pour l'organisation de verser 50% en net à Sophie, soit 160.000 €. Sophie est gagnante car elle reçoit 54.750 € de plus qu'avec un legs classique. Amnesty International est gagnante, car elle conserve, après paiement de tous les droits de succession, une part nette de 59.800 €.

LE LEGS EN DUO : CALCULATEUR

Les deux exemples qui précèdent vous proposent une vue générale sur les avantages offerts par le legs en duo. Mais votre situation personnelle est forcément différente. Le notaire est votre interlocuteur privilégié pour y voir clair. Pour préparer cette visite à votre notaire, vous pouvez par exemple utiliser notre calculateur en ligne, lequel vous permet de vérifier facilement si le legs en duo peut constituer une formule intéressante pour votre situation personnelle.

Notre calculateur est à votre disposition à l'adresse Internet www.amnesty.be/legs

Descendez dans la page jusqu'au paragraphe intitulé LEGS EN DUO – NOTRE CALCULATEUR. Cliquez ensuite sur le bouton jaune **DÉMARRER LA SIMULATION.**

LE LEGS EN DUO : UN VRAI PROJET PHILANTHROPIQUE

Il est important de rechercher un équilibre qui soit à la fois avantageux pour les héritiers que vous aurez désignés et avantageux pour Amnesty International.

Un legs en duo doit en effet s'inscrire dans un authentique projet philanthropique : il ne peut pas être strictement fiscal.

Un legs est susceptible d'être refusé si Amnesty International estimait que sa part nette est insuffisante pour compenser la charge administrative qu'il occasionne.

Contactez-nous à ce sujet!



JE SUIS À VOTRE DISPOSITION

“ *En toute discrétion et sans prétendre remplacer les conseils de votre notaire, je suis à l'écoute de vos souhaits et de vos questions. Je m'engage à traiter toutes les informations que vous souhaiteriez me confier de façon confidentielle.*

Contactez-moi pour une conversation téléphonique ou un rendez-vous, à votre domicile ou en nos bureaux. ”



Philippe De Pooter, CONSEILLER EN PHILANTHROPIE

Téléphone : **02 538 81 77**

Courriel : **legs-amnesty@amnesty.be**

Site Internet : **www.amnesty.be/legs**

Amnesty International, section Belgique francophone,
Chaussée de Wavre 169 à 1050 Ixelles

EN TOUTE TRANSPARENCE

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter les associations ci-dessous :

www.testament.be

Cette association sans but lucratif publie le guide « Bien Régler, Bien Léguer » et coordonne une vaste campagne d'information relative au testament.

The logo for TESTAMENT.BE consists of the text "TESTAMENT.BE" in a bold, black, sans-serif font, centered between two horizontal black lines.

www.notaire.be

La Fédération royale du Notariat belge propose un ensemble de textes relatifs aux donations et successions, ainsi qu'un annuaire de tous les notaires du pays.

The logo for NOTAIRE.BE features the text "NOTAIRE.BE" in a purple, sans-serif font. To the right of the text is a stylized graphic of three horizontal lines of increasing length, resembling a staircase or a set of steps.

www.vef-aerf.be

L'Association pour une Éthique dans les Récoltes de Fonds veut procurer à la population belge des garanties de qualité morale dans les récoltes de fonds ainsi que la transparence des comptes.



D'AUTRES FAÇONS DE NOUS AIDER

S'INFORMER ET AGIR



www.amnesty.be

RECEVOIR NOS PÉTITIONS



amnesty.be/actions

NOUS CONTACTER



amnesty@amnesty.be



+32 (0) 2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestybe

DEVENIR MEMBRE



amnesty.be/membre

FAIRE UN DON



aider.amnesty.be ou
BE60 0000 0000 7070

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

